



## INAUGURATION DU MITHRA CDMO LE 30 SEPTEMBRE 2016, SOIT TROIS MOIS PLUS TÔT QUE PRÉVU ; UNE NOUVELLE DE BON AUGURE POUR L'AGRÉMENT GMP

- Mithra annonce l'inauguration officielle de son futur CDMO<sup>1</sup> le 30 septembre 2016 en présence de Mr Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'innovation.
- La Phase I du projet, à savoir l'infrastructure destinée à la fabrication de formes de polymères, d'implants et d'injectables stériles, sera opérationnelle 3 mois avant l'échéance. Mithra confirme également que les travaux seront finalisés dans le respect du budget prévu.
- Mithra lance un « Save the date » et invite les personnes intéressées à participer à cette étape importante pour l'entreprise via l'adresse mail suivante : [investorrelations@mithra.com](mailto:investorrelations@mithra.com)

Liège, Belgique, 18 mai 2016 – Mithra annonce que l'inauguration de son futur centre de développement et de production, Mithra CDMO, aura lieu le 30 septembre 2016 à Flémalle. D'ici là, l'ensemble des bâtiments devant accueillir la Phase I du CDMO seront entièrement construits, soit 3 mois plus tôt qu'initialement prévu et dans le respect du budget alloué. En septembre 2016, le CDMO accueillera la production des premiers lots techniques du produit candidat Myring, un anneau vaginal contraceptif hormonal combiné à base de copolymères d'éthylène-acétate de vinyle (EVA).

**François Fornieri, CEO de Mithra Pharmaceuticals:** « Nous sommes extrêmement fiers et excités à l'idée de faire découvrir notre CDMO au grand public. Nous nous réjouissons de pouvoir accueillir lors de cette inauguration le Ministre Jean-Claude Marcourt ainsi que les autorités locales et de présenter notre plan d'action détaillé pour les premiers mois de production. A ce jour, 60 des 75 millions d'euros de budget prévu pour le CDMO ont été utilisés. Nous avons bon espoir d'être dans, voire en-deça du budget total d'ici la fin de la construction (Phase II y compris). »

En octobre 2016, l'agence du médicament belge (AFMPS) auditera le CDMO durant la production des lots de validation, ce qui permettrait à Mithra de recevoir l'agrément GMP en Q1 2017 au plus tard.

---

<sup>1</sup> Contract Development and Manufacturing Organization

## Le CDMO, un atout unique dans la stratégie de Mithra

Pour rappel, Mithra a posé en novembre 2014 la première pierre de sa future plateforme technologique de pointe de 15.000 m<sup>2</sup>. Le CDMO fait partie intégrante de la stratégie d'innovation et de développement de Mithra et représente un atout majeur à la réussite du développement, de la fabrication et de la commercialisation de son portefeuille produits.

Ce Mithra CDMO permettra avant tout d'assurer et de conserver en interne le développement et la production du portefeuille de produits Mithra, tels que ses produits issus de la technologie polymère ou ses futures pilules comme Estelle® (contraception orale à base d'Estetrol) et Donesta® (traitement hormonal de substitution en ménopause à base d'Estetrol). Il permettra donc à Mithra de ne plus être tributaire de tiers pour développer et fabriquer ses solutions thérapeutiques, mais de maîtriser sa propre technologie exclusive, de conserver sa compétitivité et de gérer ses risques.

Le concept de la plateforme permettra également de soutenir les projets de sociétés externes, tant pour le développement que pour la production de formes de polymères, d'implants, d'injectables stériles et de comprimés. En effet, vu l'engouement de certains partenaires potentiels, ciblés lors de missions économiques, et de roadshows, Mithra est aujourd'hui en mesure d'affirmer que de tels services font l'objet d'un réel besoin à travers le monde.

**Mithra invite les personnes intéressées à s'inscrire à cet événement en envoyant simplement un e-mail à l'adresse suivante: [investorrelations@mithra.com](mailto:investorrelations@mithra.com)**

## Photos

Pour télécharger des photos de François Fornieri, veuillez cliquer sur le lien suivant :

<http://www.mithra.com/logo-et-charte-graphique/>

**Pour plus d'informations, veuillez contacter:**

### Presse

#### **Julie Dessart**

Chief Communication Officer

+32 4 349 28 22

+32 475 86 41 75

[press@mithra.com](mailto:press@mithra.com)

### Investor Relations

#### **François Fornieri, CEO**

+32 4 349 28 22

[investorrelations@mithra.com](mailto:investorrelations@mithra.com)

## A propos de Mithra

Fondée en 1999 par Mr François Fornieri et Prof. Dr. Jean-Michel Foidart, Mithra Pharmaceuticals SA, spin-off de l'Université de Liège, est une société pharmaceutique dédiée à la santé féminine. La mission de Mithra est d'accompagner et d'assister les femmes à chaque étape de leur existence, en améliorant ainsi leur qualité générale de vie. Dans cette optique, la Société aspire devenir un leader mondial de la santé féminine en développant, fabriquant et commercialisant des médicaments exclusifs, innovants et spécialisés ainsi que des entités thérapeutiques complexes dans quatre sphères thérapeutiques de la santé féminine : la fertilité et la contraception, la ménopause et l'ostéoporose, les infections vaginales et les cancers.

Mithra compte un effectif total d'environ 85 personnes et est basée à Liège, en Belgique. Plus d'informations sur : [www.mithra.com](http://www.mithra.com)

## Information importante

*Ce communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, comprenant des mots tels que « croit », « estime », « prévoit », « s'attend à », « a l'intention de », « pourrait », « peut », « projette », « poursuit », « en cours », « potentiel », « vise », « cherche à » ou « devrait » et comprennent également des déclarations de la Société concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats effectifs de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.*

Pour vous inscrire à notre newsletter, consultez [investors.mithra.com](http://investors.mithra.com)